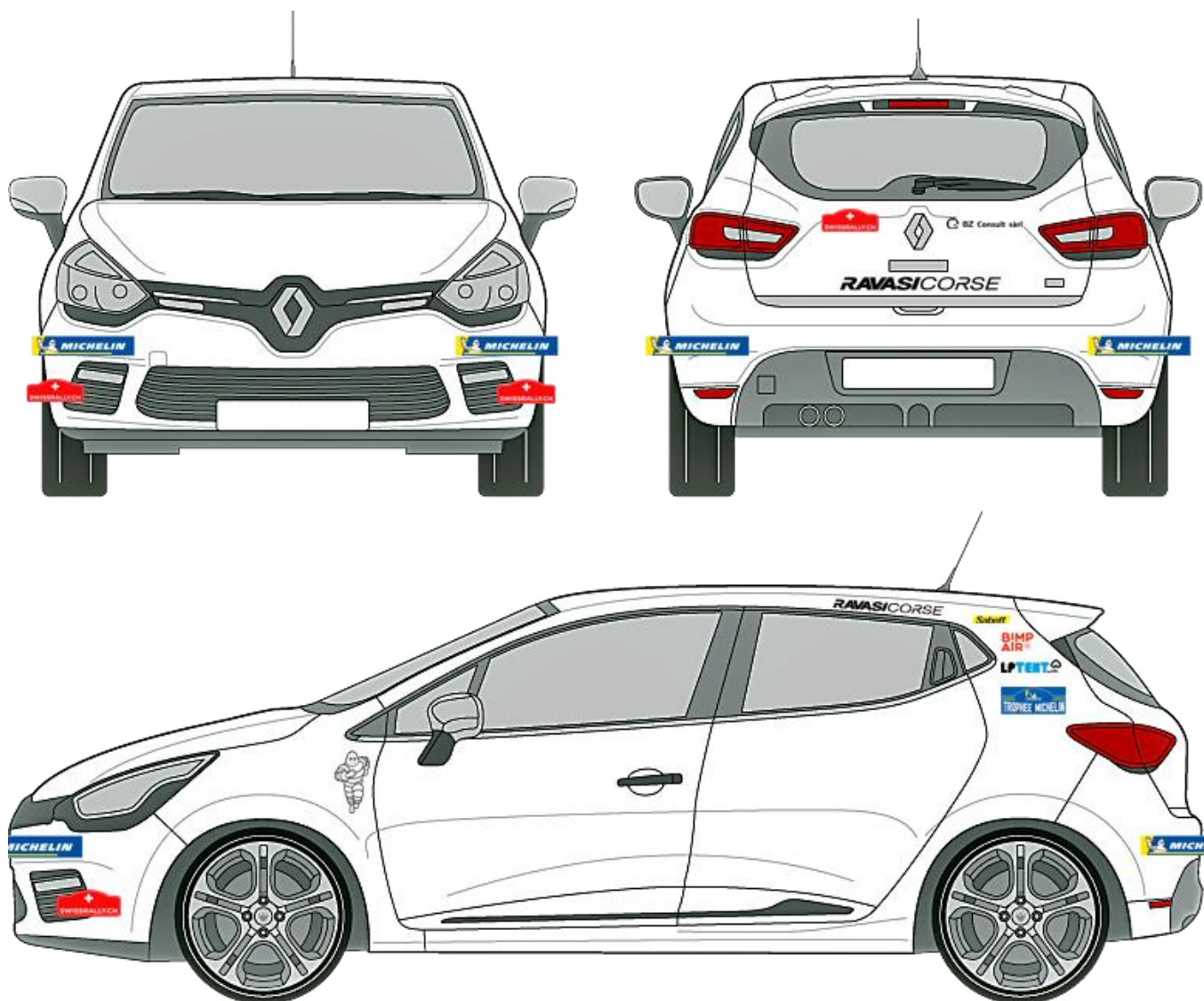


Règlement sportif 2020 – Annexe 1

PLAN D'APPOSITION DES ADHESIFS PUBLICITAIRES OBLIGATOIRES

A apposer sur le véhicule :

4 x Michelin – 2 x Bibendum – 2 x Trophée Michelin – 2 x Sabelt – 2 x Bimp'Air
2 x LPTent – 3 x Ravasicorse – 3 x swissrally.ch – 1 x BZ Consult Sàrl



* Pour les véhicules dont la carrosserie ne permet pas l'application des adhésifs latéraux LPTent, Bimp'Air et Sabelt situés entre le pavillon arrière et la vitre arrière, des emplacements d'application seront définis par les représentants de BZ Consult Sàrl, au cas par cas, lors des contrôles internes au Trophée Michelin Suisse.

* En cas de divergence sur l'interprétation de ce plan, seules les indications de l'organisateur-promoteur du Trophée Michelin Suisse, BZ Consult Sàrl, font références.